

CP/OSMR/151217

Division de l'information publique
Bureau du porte-parole et des relations avec les médias

Communiqué de presse

La MONUSCO se félicite de la décision rendue dans le procès de Kavumu par la Cour militaire du Sud-Kivu à l'encontre du député provincial du Sud-Kivu Frédéric Batumike et 11 autres personnes dans l'affaire des enlèvements et viols de 38 enfants.

Kinshasa le 15 décembre 2017 - La MONUSCO se félicite de la décision rendue dans le procès de Kavumu, le 13 décembre 2017, par la Cour militaire du Sud-Kivu dans l'affaire des enlèvements et viols de 38 enfants, qui a condamné le député provincial du Sud-Kivu Frédéric Batumike et 11 autres personnes à perpétuité pour crimes contre l'humanité par viol et par meurtre. La Cour a par ailleurs accordé des réparations aux victimes.

Maman Sidikou, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en RDC et Chef de la MONUSCO a salué la tenue d'un procès sans précédent ainsi que la décision prise, qui constitue une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité des violences sexuelles en RDC.

Par cette décision, la Cour militaire et, à travers elle, la justice congolaise rappelle que personne n'est au-dessus de la loi, quel que soit son statut. Bien qu'elle soit susceptible d'appel, cette décision est un signe encourageant pour les nombreuses victimes de violences sexuelles et autres violations graves des droits de l'homme, dont les auteurs restent souvent impunis.

« J'exhorte les autorités congolaises à poursuivre leurs efforts afin que tous les auteurs de violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire et d'autres crimes graves soient traduits devant les juridictions compétentes, indépendamment de leur statut », a déclaré Maman Sidikou.

Avec les partenaires de la justice congolaise dont l'équipe d'experts des Nations Unies sur l'Etat de droit et les violences sexuelles en période de conflit, la MONUSCO, avec ses partenaires de la justice au plan national et international s'est engagée, depuis 2014, pour l'ouverture d'enquêtes, la protection des victimes et des témoins ainsi que l'appui logistique et sécuritaire ayant permis aux autorités judiciaires congolaises de mener les investigations et organiser un procès équitable dans la cité de Kavumu.

Enfin, la MONUSCO se réjouit que la tenue de cette audience, suivie tant au plan national qu'international, soit le résultat de l'effort collectif et persistant de la Représentante personnelle du chef de l'Etat congolais en charge de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement des



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo

12, Avenue des Aviateurs - Gombe
Kinshasa, RD Congo - BP 8811

Tél. +243 81 890 5000
+243 81 890 6000

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

enfants, des défenseurs des droits de l'homme, et de différents acteurs engagés dans la lutte contre l'impunité.

Charles Bambara, Directeur de l'Information publique : bambara@un.org : tél. +243 81 890 5202 ; mobile : +243 997 06 88 76

Florence Marchal, Porte-parole a.i. : marchalf@un.org : tél. +243 81 890 44 89 ; mobile : +243 997 06 99 20

Lt-Col Serge Haag, porte-parole militaire : monusco-hq-mpiochief@un.org : tél. +243 890 31 78 ; mobile : +243 81 890 71 60

Adèle Lukoki, Relations Médias : lukokiikola@un.org – tel. +243 81 890 7706

Peace it!

facebook.com/monusco.org | twitter.com/monusco | flickr.com/monusco | www.monusco.org